

Fonds carbone

Fiche explicative de la contribution au Fonds carbone

Participez activement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre à travers vos déplacements professionnels, tout en finançant des initiatives écoresponsables à l'Université de Montréal.

23 août 2024

Fonds carbone

Pour les membres du personnel et leur unité

L'Université de Montréal met en place un Fonds carbone permettant à ses unités, à travers le remboursement des frais de voyage du personnel, de participer au [plan](#) institutionnel de lutte contre les changements climatiques. Chaque unité administrative peut désormais ajouter une contribution volontaire lors des demandes de remboursement de frais de voyage pour compenser les émissions de gaz à effet de serre (GES). Cette contribution est financée par les budgets des unités administratives et permet de financer des projets écologiques concrets.

Comment fonctionne le Fonds carbone?

- Compensation des GES émis lors des déplacements professionnels : En ajoutant un montant forfaitaire lors du remboursement, vous aidez à compenser les émissions générées par vos voyages.
- Projets écologiques : Les contributions financeront l'achat de crédits compensatoires, la plantation d'arbres sur le campus, des initiatives favorisant la mobilité durable, et des bourses étudiantes liées à la lutte contre les changements climatiques.

Deux nouvelles options dans Synchro Finances :

- **Contribution volontaire par l'unité** : Lors de la demande de remboursement, ajoutez un montant forfaitaire selon votre mode de transport pour contribuer au Fonds carbone. La contribution ne sera pas déduite de votre remboursement, mais du compte de votre unité.
- **Enregistrement des données de voyage** : Le demandeur peut enregistrer certaines informations (lieu de départ, d'arrivée, classe, escales, nombre de personnes) pour permettre à l'université de quantifier les émissions de GES liées aux déplacements professionnels. Ces données sont collectées de manière anonyme et servent à ajuster les montants forfaitaires proposés pour chaque mode de transport.

Vous pouvez choisir de n'entrer que les frais carbonés ou les données de voyage.

Des tarifs forfaitaires selon le mode de transport

Contribuez en fonction de votre déplacement

Choisissez entre un montant forfaitaire prédéterminé ou personnalisez votre contribution.

Voici les montants standards par type de transport :

- Avion longue distance : **100 \$**
- Avion moyenne distance : **60 \$**
- Avion courte distance : **4 \$**
- Train : **3,50 \$**
- Auto solo : **3 \$**
- Autobus : **2 \$**
- Covoiturage : **1 \$**

Si vous optez pour un montant personnalisé, inscrivez-le dans la section « contribution volontaire ».

Méthodologie pour calculer les contributions

Les émissions de GES varient considérablement selon le mode de transport, la distance parcourue, le nombre de passagers ou passagères, et le modèle du véhicule. Pour simplifier le choix du volume de contribution, nous avons établi trois catégories de distance pour les déplacements en avion (longue, moyenne, et courte) ainsi qu'un frais fixe moyen pour les autres modes de transport.

| Catégorie de transport | Catégorie de distance (Aller) | Exemples de destination | Frais carbone (\$) |
|------------------------|-------------------------------|--|--------------------|
| Avion longue distance | > 8000 km | Asie Afrique subsaharienne Océanie Moyen-Orient | 100 \$ |
| Avion moyenne distance | > 600 km et <= 8000 km | Europe Ouest canadien États-Unis Caraïbes | 60 \$ |
| Avion courte distance | <=600 km | Toronto Québec | 4 \$ |
| Train | N/A | N/A | 3 \$ |
| Auto solo | N/A | N/A | 3 \$ |
| Autobus | N/A | N/A | 2 \$ |
| Covoiturage | N/A | N/A | 1 \$ |

Pour faciliter la démarche, les montants sont basés sur des destinations types. Les trajets en auto solo et en covoiturage utilisent des distances plus courtes que celles du train et de l'autobus pour se conformer aux règles internes de remboursement.

Exemples de destinations :

- Avion longue distance : Montréal-Singapour
- Avion moyenne distance : Montréal-Paris
- Avion courte distante : Montréal-Toronto
- Train : Montréal-Toronto
- Autobus : Montréal-Toronto
- Auto solo : Montréal-Québec
- Covoiturage : Montréal-Québec

Facteur d'émissions :

- Avion : les facteurs d'émissions utilisés sont ceux fournis par l'*Environmental Protection Agency américain* ([GHG Emission Factors Hub | US EPA](#)).
- Transport terrestre : les facteurs d'émissions utilisés sont ceux fournis par [Énergie et Ressources naturelles Québec](#).

La méthodologie de calcul pour les déplacements aériens est détaillée dans notre [Guide Méthodologique](#).

Les frais carbonés évolueront en fonction des données actualisées et des coûts des crédits carbonés sur le marché volontaire.

Pour les services et directions

Déclaration des déplacements :

- **Collecte de données volontaires** : Nous collectons des données anonymisées sur les déplacements pour quantifier les émissions de GES liées aux voyages professionnels remboursés par l'UdeM.
- **Utilisation des données** : Les données peuvent être utilisées pour calculer l'empreinte carbone annuelle, améliorer les stratégies de communication, et affiner les montants forfaitaires par mode de transport.
- **Sécurité des données** : Les données sont sauvegardées de manière sécuritaire sur des serveurs autorisés par les TI.

Bien que la déclaration des déplacements soit volontaire, elle est encouragée pour améliorer la précision des résultats.

Frais carbone :

- **Montant forfaitaire** : Lié au mode de transport, la contribution est volontaire.
- **Utilisation des fonds** : Les fonds collectés compensent les émissions par l'achat de crédits carbonés ou par la plantation d'arbres sur le campus. Les excédents éventuels financeront la mobilité durable et des bourses étudiantes.
- **Ajustement des montants** : Les montants seront ajustés annuellement en fonction du coût d'une tonne de CO₂éq (actuellement 30 \$/ tonne de CO₂éq – août 2024).
- **Exclusions** : Pour l'instant, les fonds de recherche et les achats par carte ne sont pas admissibles. Une extension à d'autres fonds sera considérée à l'avenir.

Afin de simplifier la procédure pour les personnes responsables de remplir les informations dans le formulaire de remboursement Synchro, nous recommandons que chaque service détermine des consignes internes pour définir la fréquence, le montant, et les modalités de contribution.

Pour les utilisateurs et utilisatrices Synchro Finances

Implication comptable du frais carbone :

- **Contribution volontaire** : Applicable uniquement aux fonds de type 1. Les autres fonds (ex. : fonds de recherche, cartes d'achats) ne sont pas encore admissibles. Le déploiement se fera de manière progressive et l'ouverture à d'autres fonds est possible dans le futur.
- **Écriture comptable** : Si une contribution est effectuée, une écriture de dépense apparaîtra sur le même projet que celui des frais de voyage. Le compte grand livre associé est **87000035 - AUTRES DÉPENSES - CRÉDIT CARBONE GES**. La contribution monétaire sera automatiquement déduite du compte de votre service et transférée dans le compte grand livre mentionné ci-haut.
- **Non remboursable** : La contribution n'est pas remboursable et est déposée sur un compte spécifique.

Processus :

- Les fonctionnalités pour enregistrer les données de voyage et pour contribuer au frais carbone sont activées uniquement lorsque la catégorie de remboursement « Frais de voyage » est choisie.

- **Deux sections optionnelles** : Vous pouvez choisir de n'entrer que le frais carbone ou seulement les données de voyage.
- **Enregistrement des données de voyage** : Saisissez les codes IATA (avion) ou le nombre de kilomètres (transport terrestre) dans le formulaire au milieu de la page. L'ordre des escales peut être modifié en indiquant la séquence du voyage.
- **Ajout du frais carbone** : Sélectionnez le mode de transport dans l'onglet en bas de page. Le montant correspondant sera automatiquement ajouté. La section « contribution volontaire » permet de choisir un montant personnalisé.
- Si vous souhaitez contribuer au frais carbone pour plusieurs déplacements dans le cadre d'un même projet, simplement multipliez le montant proposé pour le mode de transport choisi par le nombre de déplacement.
- **Champs non connectés** : Les informations saisies pour les données de voyage et le frais carbone ne sont pas liées. Vous devez sélectionner manuellement le mode de transport dans chaque section.

Vous avez des questions ou des suggestions ?

Écrivez-nous : durable@umontreal.ca

Visitez notre site Web : durable.umontreal.ca